L'ABEILLE.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

[illegible]

CONDITIONS.

[illegible]

JOHN R SHAW & CO.

[illegible]

CAROTAGE.

[illegible]

PLANTES DE RECOMPENSE.

[illegible]

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

[illegible]

CONDITIONS.

[illegible]

J. FILIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné achète et travaille le marbre et le granit à dans les genres les plus nouveaux et les plus [illegible]

[illegible]

C. L. SEIXAS

VENTE AU PRIX COUTANT.

LE soussigné voulant rendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils rendront les marchandises suivantes au prix [illegible]

Mousselines françaises satinées.
" unies.
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur.
" " brodées pour Rideaux.
Monterelines denil semi-denil.
Cols brodé, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unie et brodés.
" à ourlet et à pièces.
Ginghams français.
Chales filet franges riches.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4, 4, 5 et 6/4 en pièce.
Chales indiens unis et brodés.
" merinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et satin-tus à et façonnés.
Dentelle blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noire pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Florentines unis et à carreaux, glacés.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantaisiques.
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Mantesaux satin brodés.
" en crêp et en merinos.
Parasols et parapluies.
Bas, soie unis et brodés.
" fil d'Ecosse.
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc., etc., etc.

LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

[illegible]

MOULINS A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE SENTRY.

[illegible]

CAROTAGE.

[illegible]

PLANTES DE RECOMPENSE.

[illegible]

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné achète et travaille le marbre et le granit à dans les genres les plus nouveaux et les plus [illegible]

[illegible]

C. L. SEIXAS

VENTE AU PRIX COUTANT.

LE soussigné voulant rendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils rendront les marchandises suivantes au prix [illegible]

Mousselines françaises satinées.
" unies.
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur.
" " brodées pour Rideaux.
Monterelines denil semi-denil.
Cols brodé, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unie et brodés.
" à ourlet et à pièces.
Ginghams français.
Chales filet franges riches.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4, 4, 5 et 6/4 en pièce.
Chales indiens unis et brodés.
" merinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et satin-tus à et façonnés.
Dentelle blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noire pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Florentines unis et à carreaux, glacés.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantaisiques.
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Mantesaux satin brodés.
" en crêp et en merinos.
Parasols et parapluies.
Bas, soie unis et brodés.
" fil d'Ecosse.
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc., etc., etc.

LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres.

[illegible]

HUILE de graine de lin

[illegible]

ESPRIT de Térébenthine

[illegible]

HUILE de Baleine de printemps

[illegible]

PORC—100 barils

[illegible]

JAMBONS canvassés

[illegible]

PORC—Quelques barils

[illegible]

SEL—50 sacs

[illegible]

FARINE—100 barils

[illegible]

EAU-DE-VIE de Cognac

[illegible]

MANNE en sortes

[illegible]

A MANDES douces et amères

[illegible]

INDIGO de Caraques

[illegible]

PRINCIPE—300,000

[illegible]

CORDES—300 rouleaux

[illegible]

TOILE de Kentucky

[illegible]

FER BLANC

[illegible]

VIN DE PORTO

[illegible]

CERISES à l'eau-de-vie

[illegible]

BRIQUES A FEU

[illegible]

PORTER de Londres

[illegible]

JUS de groseilles

[illegible]

FRUITS à l'eau-de-vie

[illegible]

PLOMB

[illegible]

VIN de Champagne

[illegible]

A

[illegible]

CUIVRE jaune

[illegible]

BRIQUES à

[illegible]

CIGARES

[illegible]

SUCRE

[illegible]

PIERRES PLATES ALLEMANDES

[illegible]

DOUBLONS MEXICAINES

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE

[illegible]

COUTELLERIE DE BORDEAUX

[illegible]

DERNIER MEMENTO

[illegible]

MACHINE A VAPEUR.

[illegible]

FRERET BROTHERS.

[illegible]

VENTE AUX CHARGUERS

[illegible]

CUIVRE.

[illegible]

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU

[illegible]

TRAITES SUR PARIS

[illegible]

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS

[illegible]

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille

[illegible]

ACADEMIE DE CARROLLTON.

[illegible]

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

[illegible]

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

[illegible]

AUGUSTE BORDERES, PIERRE CHAMAU, BERNARD DUPUY.

[illegible]

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

COMMENCANT le mardi 10 juillet. Les chars partiront d'une fois jour de départ pour l'habitant du Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

Départ	Retour.
8	6
9	6
DIMANCHES.	
8	6
12	1
5	6

Par ordre de la compagnie.

J. WEATHERBORN SMITH, Ingénieur en chef.

7 juillet

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangements pour les jours de la semaine, à partir du 5 mars 1841.

De Carrollton, Char à chevaux Locomotive,	A.	P.	De la Nlle. Orléans Char à chevaux Locomotive,	A.	P.
6	6		6	6	
7	7		7	7	
8	10	M.	8	10	M.
9	12		9	12	
10	2	P. M.	10	2	P. M.
11	4		11	4	
12	6½		12	6½	
1	8		1	8	
Char à cheval			Char à cheval		

Pour la commodité des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle. Orléans à 11½ heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine, jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir. et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 4 heures, qui ne descent pas rue de Carrollton jusqu'à 8 heures, un char partira à 8½ heures et elles auront une heure pour visiter peut être le plus beau jardin de Etats-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent à bord des [illegible]

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Les chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. et toutes les 15 minutes jusqu'à 8 heures, puis de 8 heures jusqu'à 8½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8½ heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Ainsi que le Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

1er mars

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

[illegible]

ESPRIT de Térébenthine

[illegible]

HUILE de Baleine de printemps

[illegible]

PORC—100 barils

[illegible]

JAMBONS canvassés

[illegible]

PORC—Quelques barils

[illegible]

SEL—50 sacs

[illegible]

FARINE—100 barils

[illegible]

EAU-DE-VIE de Cognac

[illegible]

MANNE en sortes

[illegible]

A MANDES douces et amères

[illegible]

INDIGO de Caraques

[illegible]

PRINCIPE—300,000

[illegible]

CORDES—300 rouleaux

[illegible]

TOILE de Kentucky

[illegible]

FER BLANC

[illegible]

VIN DE PORTO

[illegible]

CERISES à l'eau-de-vie

[illegible]

BRIQUES A FEU

[illegible]

PORTER de Londres

[illegible]

JUS de groseilles

[illegible]

FRUITS à l'eau-de-vie

[illegible]

PLOMB

[illegible]

VIN de Champagne

[illegible]

A

[illegible]

CUIVRE jaune

[illegible]

BRIQUES à

[illegible]

CIGARES

[illegible]

SUCRE

[illegible]

PIERRES PLATES ALLEMANDES

[illegible]

DOUBLONS MEXICAINES

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE

[illegible]

COUTELLERIE DE BORDEAUX

[illegible]

DERNIER MEMENTO

[illegible]

MACHINE A VAPEUR.

[illegible]

FRERET BROTHERS.

[illegible]

VENTE AUX CHARGUERS

[illegible]

CUIVRE.

[illegible]

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU

[illegible]

TRAITES SUR PARIS

[illegible]

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS

[illegible]

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille

[illegible]

ACADEMIE DE CARROLLTON.

[illegible]

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

[illegible]

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

[illegible]

AUGUSTE BORDERES, PIERRE CHAMAU, BERNARD DUPUY.

[illegible]

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

COMMENCANT le mardi 10 juillet. Les chars partiront d'une fois jour de départ pour l'habitant du Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

Départ	Retour.
8	6
9	6
DIMANCHES.	
8	6
12	1
5	6

Par ordre de la compagnie.

J. WEATHERBORN SMITH, Ingénieur en chef

7 juillet

PROCLAMATION

PAR

A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Vu l'information officielle qui a été déposée par l'avocat du district du bas fleuve du [illegible] Etat qu'un nommé WILLIAM R. ROBINSON, et que le dit Wm. R. Robinson a échappé à la justice [illegible] CINQ CENTS PIASTRES à toute personne ou personne qui appréhendera ledit Wm. R. Robinson et le livrera au shérif de la Paroisse de Washington, afin qu'il soit poursuivi pour son crime, conformément à la loi.

La dite Wm. R. Robinson est signalé comme étant âgé d'environ 20 à 30 ans, taille de cinq pieds 9 ou 10 pouces, construction proportionnée, droit, bien fait; il porte généralement un air de [illegible] tournure militaire, il manque quelque chose au-dessous de l'œil gauche, il est très-actif, [illegible] gerie, et il [illegible] quand il est [illegible] cet état.

Donné sous ma signature et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le dixième jour de juillet, de l'année de notre seigneur mil huit cent quarante et un, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le soixante et unième.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

LETI PIERCE, Secrétaire d'Etat.

[L. S.]

13 juil

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

AVIS LEGAUX.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

LETTRES DE CHANGE.

[illegible]

ESPECES.

[illegible]